Publié sur *Ville de Chaumontel* (https://www.ville-chaumontel.fr)

Accueil > Les fontaines et l'eau potable à Chaumontel

Les fontaines et l'eau potable à Chaumontel

Le réseau hydrographique se compose très simplement de la rivière d’Ysieux et de sa dérivation encore appelée Faux-Rû ou Vieux-Rû, et deux rûs affluents de l’Ysieux, le rû de la Flâche et le rû du Pontcel (anciennement rivière de la Bruyère), mitoyen entre Chaumontel et Luzarches.

L’Ysieux (parfois orthographié Isieux) est normalement situé au point le plus bas de la vallée, appelé le thalweg, ou « chemin de la vallée », c’est-à-dire la ligne de collecte des eaux.

Archives Chaumontel 1D1 (dénommé pont de Cé).

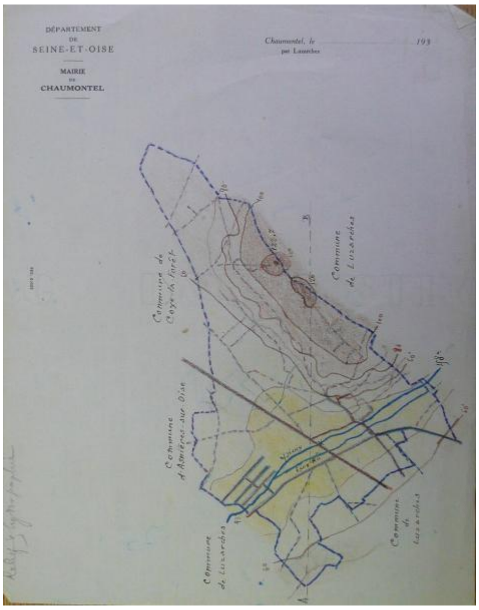

Relief hydrographique (Archives municipales Chaumontel)

Les sources sont nombreuses à Chaumontel.

En session extraordinaire de novembre 1845, le maire déclare « qu’il s’est occupé à rechercher les moyens de débarrasser la rue d’en-Haut des eaux de sources que rendent cette rue impraticable pendant l’hiver.

L’établissement d’une fontaine sur la place de l’Église serait d’une utilité générale et embellirait le village.

D’après un tracé la distance entre la fontaine du haut de la rue des Bois et la rivière d’Ysieux est de 259 m50 c. La ruelle qui conduit de la place de l’Église à la rivière et par laquelle les eaux devraient s’écouler est plus basse de 13 centimètresque la berge de la rivière, ce qui nécessiterait la construction d’une gargouille soutenue par un mur ou l’emploi de tuyaux. Pour atteindre plus économiquement le but principal, le maire a pensé qu’on pourrait peut être prendre les eaux dans les environs de leur source et proposer au Sieur Bertin de les recevoir dans son puits situé sur la sus-dite rue d’en-Haut et dont la nappe d’eau est à une très grande profondeur.

M. Bertin consent à recevoir les eaux dans son puits pourvu qu’elles soient propres et à charge pour la commune de les détourner si le puits ne peut pas les absorber.

M. le maire expose qu’il a cru devoir faire exécuter des travaux préparatoires ayant pour but de rechercher les différentes sources qui se trouvent dans le haut de la rue des Bois et de les réunir sur le même point, au moyen de plusieurs conduits aboutissant à un regard.

Ce regard aurait pu être peu profond et fermé mais le maire a préféré faire creuser un puits dans lequel on pourra plus tard poser une pompe qui fournira de l’eau excellente.

Le conseil approuve ces dispositions.

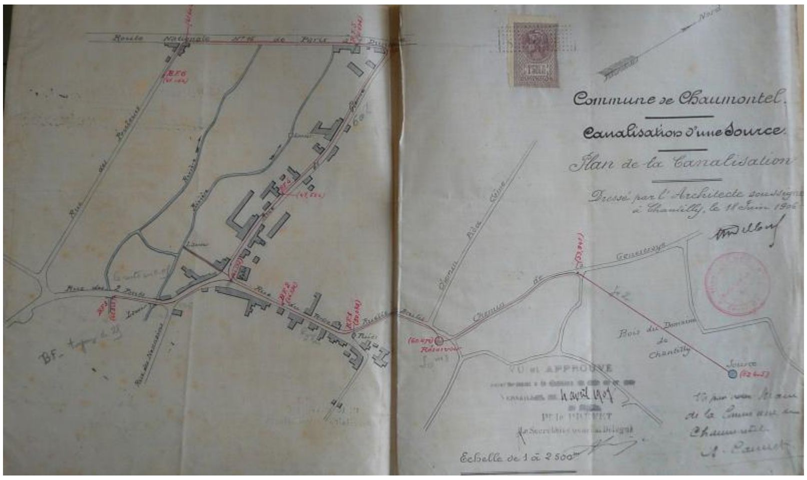
Route Nationale N° 16 de Paris à Dunkerque
Nord
Commune de Chaumontel.
Canalisation d'une Source.
Plan de la Canalisation
Dressé par l'Architecte soussigné à Chantilly, le 18 Juin 1906
Chemin de Genainville
Réservoir
Bois du Domaine de Chantilly
Source
VU et APPROUVÉ
Versailles, le 4 avril 1907
P. le PRÉFET
Le Secrétaire général délégué
Vu par nous Maire de la Commune de Chaumontel
Echelle de 1 à 2 500m

Plan de la canalisation de la source de la Charbonnière(Archives municipales Chaumontel)

Les fontaines

En 1840, le conseil examine les droits de la commune et de M. Seydoux concernant les « changements et améliorations à faire à la fontaine publique et la construction d’un lavoir couvert », M. Seydoux étant propriétaire du terrain sur lequel est située l’ancienne fontaine et du mur sur lequel s’appuie en partie la couverture du lavoir (Archives Municipale de Chaumontel)

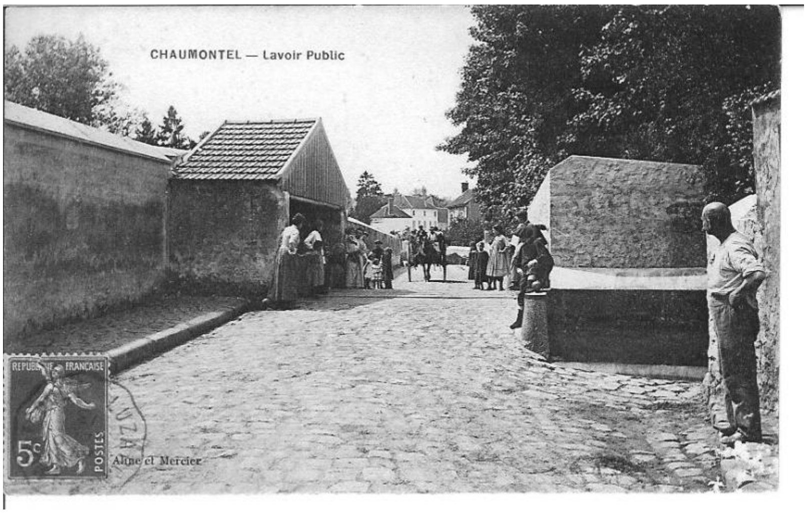

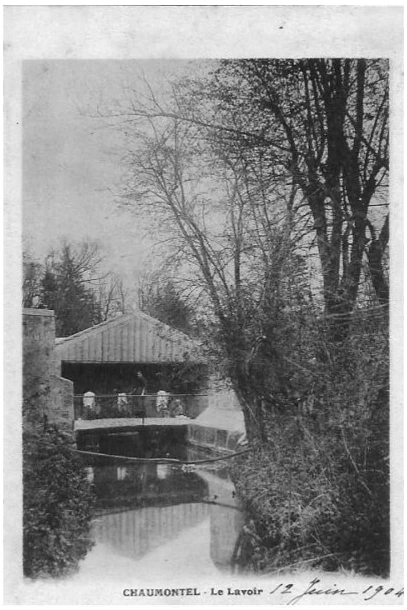

Lavoirs (Archives municipales Chaumontel) – Hier et aujourd'hui (clichés j

L'anciennefontaine La nouvelle fontain

(clichés jmrb_2010)

« Il est convenu :

1° - que les frais qu'exigeront la construction de la nouvelle fontaine et les tuyaux qui conduisent de l'ancienne à la nouvelle, se partageront également entre la commune et M. Seydoux ;

2° - que l'entretien des tuyaux qui vont de l'ancienne à la nouvelle fontaine, ainsi que de la nouvelle fontaine elle-même, sera à frais communs entre la commune et M. Seydoux ;

3° - que M. Seydoux couvrira à ses frais l'ancienne fontaine : il est bien entendu que l'entretien des conduites qui sont en-dessous de la nouvelle fontaine sera en entier à la charge de M. Seydoux ; il est encore stipulé que dans le cas où, contre toute attente, la nouvelle construction de fontaine priverait M. Seydoux de l'eau à laquelle il a droit, et qu'il serait reconnu que cette privation d'eau ne peut être attribuée qu'aux nouvelles dispositions, l'ancienne fontaine serait réouverte [...]

La fontaine nouvelle et une partie de la nouvelle conduite étant en partie sur un terrain qui appartient à M. Jarlet, M. Jarlet en fait gratuitement l'abandon à la commune [...].

Quant au lavoir, il est reconnu par le conseil que l'autorisation donnée par M. Seydoux de faire élever un petit pignon sur son mur, ne donne à la commune aucun droit de mitoyenneté sur ledit mur ».

Le 1er août 1852, « propriétaire d'une pièce de terre sise au terroir de Chaumontel, lieu-dit les Fileuses (parfois orthographié Frileuses)et bornée d'une part par le chemin qui conduit à la fontaine publique, (je)reconnais que j'ai autorisé ladite commune de Chaumontel qui désirait établir une autre fontaine plus accessible que celle existante et dont la jouissance remonte à un temps immémorial, à adosser une nouvelle fontaine à la pièce de terre sus-indiquée et à faire entrer cette même fontaine d'un mètre dans ladite pièce de terre afin d'en faciliter les abords.

Signé Jarlet ».

Le 22 août 1859, le maire propose « d'ouvrir une fontaine en haut de la rue du Tertre ; pour savoir si on pourra trouver de l'eau, on ne fera seulement qu'une terrasse sans bâtisse, parce qu'il n'y a pas de fonds disponibles, et si on en trouve, on pourra la construire tant qu'il y aura des fonds ».

Le puits rue du Tertre (cliché jmrb_2010)

Le 6 février 1865, le maire expose « que depuis la construction de la maison d'école, le puits situé dans la cour de ladite maison reçoit au moyen d'une gargouille le trop-plein d'un autre puits situé à l'extrémité de la rue du Tertre, lequel puits reçoit lui-même toutes les eaux pluviales de la côte des Brûlis de sorte que dans les fortes pluies, le puits communal se trouve complètement rempli et la cour de la maison d'école étant établie sur cette gargouille ou conduite d'eau, se trouve elle-même presque tous les hivers remplie de quarante centimètres d'eau ».

Afin d'éviter cet inconvénient, le maire propose de faire ériger une fontaine sur la place de l'Église, qui serait alimentée par le puits de la rue du Tertre et qui fournirait d'utiles services aux habitants.

Le 18 février 1866, le projet d'implantation d'une borne-fontaine sur la place de l'Église dressé par M. Boucher, agent voyer à Luzarches, est adopté.

La même année, le conseil municipal décide de faire construire une gargouille allant de la rue de Glanne à la rivière, le long du mur du jardin Bécret.Ce projet permet d'éliminer les inconvénients causés par un puisard recevant les eaux pluviales mais comblé d'eau bourbeuse depuis une dizaine d'années, ce faisant, les débordements inondent les jardins de M. Étienne Richebourg et autres riverains ainsi que la cour de M. Alexandre Lefèvre. Ce projet donne lieu à un échange de terrains entre la commune et M. Richebourg.

En 1873, la commune acquiert une pièce de terre de appartenant à François Lemaire pour l'agrandissement du lavoir public situé au bout de la ruelle de la Rivière.

Le 19 mai 1877, estimant que la largeur de l'abreuvoir public rend difficile et même dangereux le passage de plusieurs chevaux à la fois, le conseil municipal décide de racheter à Pierre Ambroise Lefèvre une pièce de terre qui améliorerait l'abreuvoir.

Le 14 décembre 1925, le maire, Maurice Canuet, arrête que « le puisage aux bornes-fontaines doit se faire au moyen de récipients présentant une ouverture suffisante pour éviter la déperdition de l'eau pendant le remplissage ; il est interdit de faire usage de cette eau à la borne-fontaine elle-même ou aux abords ; aussitôt après le puisage, elle doit être emportée au lieu d'emploi ; il est interdit notamment d'y laver des légumes, d'y laver du linge, de jeter les eaux résiduaires à proximité de la borne-fontaine ; l'eau des bornes-fontaines doit être exclusivement employée aux usages domestiques se rapportant à la cuisson des aliments, à la propreté et à l'hygiène publique ; il est interdit de puiser l'eau pour des nettoyages exigeant une trop grande quantité d'eau et, en général, pour toute consommation exagérée qui n'entre point dans les besoins proprement dits d'une maison ; en cas de fortes gelées, il est recommandé de puiser l'eau dans la journée ».

En 1933, Chaumontel compte deux bornes-fontaines et neuf bouches d'incendie :

- une borne-fontaine, route nationale, en face de la maison Duchange (100 m environ du café de la Renaissance) ;
- une borne-fontaine, rue de la Charbonnière, côté de la maison Devillers, juste à l'angle de la rue de la Charbonnière et de la rue des Brûlis, dans le talus ;
- une bouche d'incendie sur la place de l'Église, devant la maison Scombart ;
- une dans la rue de Glanne, en face de l'entrée de la grande cour ;
- une dans la même rue, devant la maison Portier ;
- une route nationale, à 5 m de l'entrée de l'usine, vers Luzarches ;
- une dans la rue aux Poulains, entre le café et la maison Letellier, à 20 m environ de la maison Just ;
- une dans la rue des Deux-Ponts, à 5 m du garage du presbytère, en face de la grille du château ;
- une dans la rue du Tertre, à la porte de la mairie ;
- une dans la rue du Tertre, en face de la rue des Commissions ;
- une dans la rue de la Charbonnière et des Brûlis, en face de la maison Devillers.

Le 3 août 1935, il est prévu de faire construire une borne-fontaine route nationale n° 16, côté gauche, par M. Warmé, entrepreneur à Luzarches.

L'eau potable

Le conseil municipal adresse « Mille remerciements en la personne de M. Millescamps », propriétaire du château de Chaumontel, qui a fourni une certaine quantité d'eau aux habitants pendant la sécheresse en 1858.

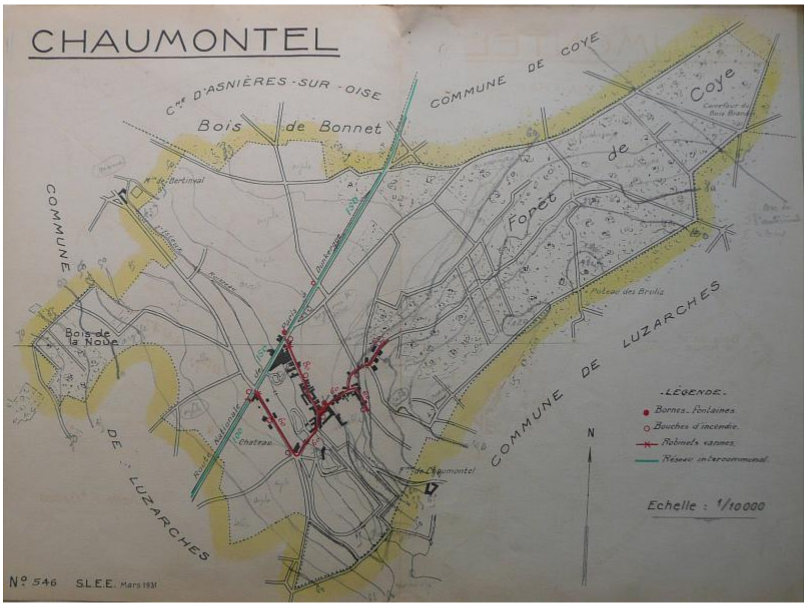

Bornes-fontaines et bouches à incendie (Archives municipales Chaumontel)

Le 30 juin 1898, le maire donne lecture du rapport de la commission des Eaux, à la suite des travaux préparatoires pour l'étude de l'établissement de l'eau potable commencés en novembre 1897.

« Messieurs,

À la date du 5 décembre 1897, le conseil municipal recevait la pétition suivante que nous transcrivons littéralement :

M. le Maire, Messieurs les conseillers,

La question de l'eau, en ce moment à l'ordre du jour du conseil municipal, engage les soussignés, propriétaires, commerçants et ouvriers habitant Chaumontel, à venir vous prier de bien vouloir poursuivre avec la plus grande activité, l'installation de l'eau potable dans la commune.

Sans énoncer ici les inconvénients ressentis par la plus grande partie des habitants entièrement privés d'eau ou obligés de se servir de celle de la rivière fréquemment impropre à tout usage domestique par suite des servitudes qui y sont attachées, constituant pour la santé publique un danger toujours menaçant, ils se permettent de vous les signaler en insistant sur les avantages qui résulteraient de la réalisation du projet à l'étude et susceptible d'apporter au pays une prospérité nouvelle.

Aussi pour vous en faciliter l'exécution, n'hésitent-ils pas à vous faire part de leur désir de supporter les sacrifices nécessaires commandés par la situation budgétaire, persuadés que par votre sage administration vous saurez concilier à l'entière satisfaction, les intérêts de tous pour le bien-être général et l'amélioration de la commune.

Et ils vous prient, Messieurs, d'agréer, l'expression de leurs respectueux hommages.

Suivent les signatures : D. Charlot, A. Dardy, M. Durieux, Valois, F.J. Polly, E. Chartier, L. Thiébaut, Deligny, Correaux, D. Leriche, Schmidt, B. Dromard fils, Mazille, A. Levasseur, A. Richebourg, J. Cavillier, Z. Richebourg, Julien Basse, Morel, F. Landry, Aubert, Lemaire, Vassord, Barrault, Landry Félix, O. Marlier, Polly Félix, Compère, Millot, Mansion Joseph, Picque Prudent, Mirville, J. Lemoine, Goret Adolphe, Richebourg Maurice, Carlos Bocquet, A. Lecomte, Latré, A. Briet, L. Boussin, Briet, L. Aubin, E . Boussin, L. Polly, Mansion, Lefèvre, Maréchal, Desboeufs, Momelé, Galopin, E. Robinet, H. Gervais, Kahn, Boussin Émile, A. Charlot, Richebourg, Leneutre, Goret fils, Tupin, Israël, E. Pluyette, L. Dromard, Petit, Thibault D., Thibault, Casse Léopold, Lecomte A., Lemaire Alphonse, Polly Jules, Polly Justin, A. Casse, Goret D., Casse, Dromard D., Dambreville, P. Casse, Louise Noël, A. Villain, Desjardins, Pillot, Lemaire P., Guilbert, Mansion, Dupont, Frémont.

Quoique exposées brièvement, les raisons contenues dans cette pétition sont suffisantes pour dispenser de plus amples développements, d'autant plus que le sujet qui les motive sur lequel vous allez avoir à vous prononcer n’est pas nouveau.

Posée déjà depuis longtemps devant l’opinion publique, la question de l’installation de l’eau potable a été agitée à différentes reprises au conseil municipal et ce n’est pas trop s’avancer d’affirmer que si elle n’a pas été résolue par nos prédécesseurs, c’est que, en dehors de l’obstacle budgétaire (obstacle malheureusement toujours existant), elle n’a été traitée que superficiellement, aucune sanction n’ayant été donnée aux propositions émises.

Soumise à nouveau au verdict des électeurs lors des élections municipales de 1896, c’est autant pour remplir l’engagement que vous avez pris à cette époque de vous en occuper sérieusement que pour donner satisfaction au désir exprimé par toute la population, que, sur la proposition de M. Grimbert, après avoir inscrit aux budgets de 1896 et 1897 une somme totale de 250 Faugmentée ensuite de 200 F, vous avez par une délibération en date du 16 mai 1897, nommé une commission composée de MM. David, Canuet, Blavot, Lemaire, Mercier et Grimbert, chargée d’employer ces fonds aux études et recherches nécessaires.

C’est le résultat des travaux de cette commission et de ceux exécutés sous ses ordres par M. Warmé, entrepreneur de plomberie à Luzarches, proposé par M. Canuet et accepté par le conseil dans une de ses séances, que nous soumettons à votre discussion.

L’existence de sources dans des propriétés particulières situées dans la partie supérieure du pays (sources alimentant, du reste, la population de cette partie du pays, grâce à l’obligeance des propriétaires), le voisinage de la source de la Fontainedes Champs, les travaux exécutés par M. Guilbert, dans sa propriété, constitueraient un ensemble de prévisions favorables.

C’est en s’inspirant de ces considérations, en complète harmonie d’idée avec toute la population et M. Warmé, que la commission fit faire par ce dernier les premiers sondages.

Exécutés à différents endroits de la côte des Brûlis, ils révèlèrent la présence de l’eau à des profondeurs variant entre trois et quatre mètres. Dans une pièce de terre appartenant à M. Poutrel Guffroy, près la maison de M. Sourdon, ils firent espérer un moment une réussite complète, mais après une attente de plus d’un mois dans des tranchées ouvertes, le débit le plus fort ne fut pas supérieur à deux litres d’eau à la minute. Un puits creusé à l’angle du chemin des Brûlis n’eut pas non plus de bons résultats.

Vous savez, Messieurs, combien longues, délicates et partant, fort coûteuses sont les recherches de cette nature, et que celles qui ont été faites n’ont pas répondu aux espérances en ce sens qu’il n’a pas été trouvé de sources mais seulement des pleurs d’un débit insuffisant ; il est fait observer que limitée dans ses ressources, la commission a été obligée de les faire cesser dès les premières tentatives infructueuses ; néanmoins, il se pourrait que, recommencées s’il y avait lieu dans le même canton sur une plus grande échelle, elles eussent un meilleur résultat.

Entretemps, la commission se préoccupait du parti qui pourrait être tiré de la prise de deux sources absolument perdues situées : l’une dans un petit bois appartenant aux héritiers Ribous, lieu-dit la Fontaineà Jeannette, l’autre dans le domaine de Chantilly, lieu-dit la Charbonnière, appartenant à l’Institut.

Pour cette dernière, c’est ici que se placent les démarches faites par M. Grimbert à l’effet d’obtenir toutes autorisations nécessaires, et dans une visite faite au château de Chantilly, le 1er décembre 1897, M. Grimbert recevait de M. Limbourg, administrateur général du Domaine, l’assurance verbale communiquée au conseil municipal, que la commune de Chaumontel aurait toute facilité par bail emphytéotique[1]avec l’Institut, moyennant un franc par an, de se servir des eaux de la source (assurance confirmée par le garde qui vint, d’ordres supérieurs, dans un rendez-vous sur le terrain avec M. le maire, auxquels assistaient MM. Blavot et Lemaire, autoriser l’ouverture des premiers travaux).

Pour la source du bois à Jeannette, d’un débit presqu’égal, il n’a été fait aucun travail d’appréciation, mais a priori, d’après l’avis d’hommes compétents, il serait facile d’en opérer la jonction par une canalisation aboutissant, en droite ligne, par la ruelle de la Fontaine, à la rue du Tertre.

Le débit de la source de la Charbonnièrejaugé à trois reprises différentes, distantes de plus d’un mois chacune, est de 8 litreset demi environ à la minute, ce qui donne pour 24 heures, 12 000 litresd’eau.

L’analyse de cette eau, reconnue potable, a été faite par M. Barenne, pharmacien à Luzarches.

C’est sur ces données que la commission a fait établir le devis complet de ce que coûteraient : la canalisation, l’établissement de six bornes-fontaines et la construction d’un réservoir de 30 000 litres. Le montant de ces travaux s’élève à la somme de 10 300 francs.

[1]Bail de longue durée – entre 18 et 99 ans – conclu à des conditions avantageuses pour le preneur qui s'engage en contrepartie à effectuer les travaux d'amélioration du bien loué. Originellement, il s'agit d'un contrat de défrichement, de mise en valeur du fonds, qui explique le caractère modique de la redevance. En cours de bail, le preneur bénéficie d'un droit de jouissance sur les lieux ; il peut entreprendre tous travaux, sauf évidemment ceux qui diminueraient la valeur du fonds. A l'expiration du bail, les améliorations et les constructions deviennent la propriété du bailleur.

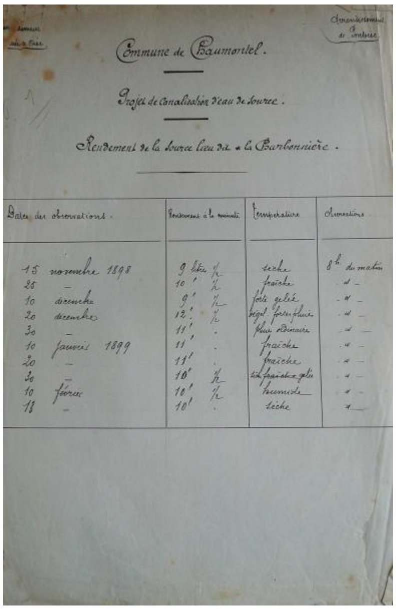

Commune de Chaumontel.

Projet de Canalisation d'eau de source.

Rendement de la source lieu dit « la Charbonnière ».

Dates des observations	Rendement à la minute	Température	Observations
15 novembre 1898	9 litres ½	sèche	8h du matin
25 —	10 ' ½	fraîche	— " —
10 décembre	9 ' ½	forte gelée	— " —
20 décembre	12 ' ½	dégel forte pluie	— " —
30 —	11 '	pluie ordinaire	— " —
10 janvier 1899	11 '	fraîche	— " —
20 —	11 '	fraîche	— " —
30 —	10 ' ½	très fraîche gelée	— " —
10 février	10 ' ½	humide	— " —
18 —	10 '	sèche	— " —

Rendement de la source de la Charbonnière(Archives municipales Chaumontel)

Jean-Michel Rat & Renée Baure-Rat (†}

jmrbrulis@orange.fr [1]

URL source :https://www.ville-chaumontel.fr/content/les-fontaines-et-leau-potable-chaumontel

Liens
[1] mailto:jmrbrulis@orange.fr